

## COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

S'est absenté pour raison professionnelle après la 1ère délibération : Alexandre MENIS

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14 pour la 1ère délibération  
13 pour les suivantes

**Présents :** JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – ROMEAS Frédéric - FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - SAMUEL Béatrice - CROUZET Marc - GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul - MONTERYMARD-GRAS Florence

**Excusée :** TERRIER Blandine

**Secrétaire :** JURY Gilles

### Compte rendu du conseil municipal du 1er octobre 2021

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 1er octobre 2021 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

*Compte rendu approuvé à l'unanimité.*

### 1ère délibération : Nouvelle tarification de location de la salle multi-activités

Suite à l'agrandissement de la salle multi-activité, il convient de modifier les tarifs de location. Le groupe de travail réuni le 11 juin 2021 propose de revoir les tarifs de location comme suit :

DUREE DE LOCATION	TARIFS					COMMENTAIRES
	CAUTION	RESIDANT COMMUNE		EXTERIEUR COMMUNE		
		SANS CUISINE	AVEC CUISINE	SANS CUISINE	AVEC CUISINE	
24 heures		340 €	440 €	340 €	440 €	Du lundi au jeudi
Week-end	1000 € + 250 € pour nettoyage cuisine	420 €	500 €	550 €	650 €	

Les personnes « résidant commune » doivent pouvoir fournir un justificatif de domicile.

Le contrat de location prévoit le versement d'arrhes de 100€ et que cette somme sera encaissée en cas d'annulation (sauf cas de force majeure).

Il est interdit de louer la salle pour des opérations de vente liées à du démarchage.

Les documents de location seront actualisés en fonction des éléments ci-dessus.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

## **2ème délibération : création d'un poste pour un agent contractuel de droit public suite à modification du temps de travail.**

Au vu de l'extension de la salle multi-activités qui va nécessiter des missions complémentaires, il est proposé de modifier le temps de travail et de créer un poste d'agent gestionnaire contractuel de droit public sur une durée hebdomadaire de service fixée à 5 heures à compter du 1er janvier 2022.

La durée d'engagement est fixée à 3 ans minimum, renouvelable par reconduction expresse pour une durée totale de 6 ans. Le tableau des effectifs sera modifié en fonction et les crédits prévus à cet effet inscrits au budget principal de la commune.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## **3ème délibération : étude de diagnostic et schéma directeur assainissement.**

Il est nécessaire de réaliser le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées (mise à jour du SIG intercommunal, localisation des anomalies et des introductions d'eaux claires parasites), d'établir un schéma directeur établissant un programme de travaux à échéance 20 ans sur le système d'assainissement collectif, de réaliser ou mettre à jour la carte de zonage assainissement et d'établir la carte de gestion des eaux pluviales.

Une subvention sera demandée au Département de la Haute Loire (20%) et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%).

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## **4ème délibération : acquisition de matériel technique – camion 3.5T**

En vue du remplacement du camion Lindner Unitrac 102L acquis en juin 2009, il est proposé d'acquérir un camion IVECO Daily 35C16 avec réhausses pour l'évacuation des déchets verts à la Société MARTENAT SUD AUVERGNE de Saint Germain Laprade pour un prix net HT de 34 800 € soit 41 760 € TTC.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

## **5ème délibération : demande de versement de fonds de concours investissement**

Programme voirie 2021 : total dépenses = 472 701.28 € ..... fonds de concours demandé = 206 297.64 €

Acquisition scierie : total dépenses = 122 273.18 € ..... fonds de concours demandé = 61 136.59 €

Il est proposé de demander à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon le versement d'un fonds de concours investissement pour les opérations ci-dessus pour un montant total de 267 434.23 €

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

#### **6ème délibération : dossier de demande de subvention d'Etat 2022 (DETR)**

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention d'Etat pour le projet :

- Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la scierie en garage communal et locaux artisanaux et commerciaux.

- Plan de financement attendu :

○ Subvention d'Etat (50%)	=	39 456.00 €
○ Fonds de concours CCPM	=	19 727.90 €
○ Autofinancement de la commune	=	19 727.90 €
<hr/>		
Total HT de financement	=	78 911.80 €

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

#### **7ème délibération : validation du rapport de la CLECT**

Dans le cadre du transfert de compétence « jeunesse » à la CCPM à compter du 1er janvier 2020, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) composée de membres des conseils municipaux de chaque commune, a établi la proposition finale d'évaluation des charges transférées :

Dunières	83 684 €
Montfaucon	64 823 €
Montregard	0 €
Raucoules	0 €
Riotord	15 391 €
Saint-Bonnet-le-Froid	0 €
Saint-Julien-Molhesabate	0 €
Saint-Romain-Lachalm	16 542 €

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

#### **8ème délibération : admission en non-valeur**

Il est proposé d'accepter en non-valeur les sommes de :

- 103.28 € sur le budget Assainissement, relevant de l'exercice 2018
- 411.80 € sur le budget Eau, relevant des exercices 2018 et 2020

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

### **9ème délibération : attribution des chèques cadeaux aux agents**

Il est proposé d'attribuer des chèques cadeaux de type Tickets Kadéos Infini pour un montant de 171 € par agent titulaire ou contractuel ayant un contrat supérieur à 6 mois (5 agents) et un montant de 80 € par agent contractuel de remplacement d'une durée de 6 mois (1 agent).

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

### **10ème délibération : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEL**

Il est proposé d'apporter un soutien à l'école maternelle et primaire et d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'APEL d'un montant de 1 500 € dans le cadre des dépenses engagées pour l'acquisition de mobiliers.

*Proposition approuvée : pour 11*

*abstentions 2*

### **11ème délibération : remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants**

L'article 91 de la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux. Il rend obligatoire ce remboursement par la commune.

Les membres du conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde d'enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Cette garde doit être imputable à leur participation aux réunions du conseil municipal, aux réunions de commissions dont ils sont membres et aux réunions et bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

La commune peut prétendre au remboursement de l'Etat des sommes qu'elle a reversée aux élus au titre de leur frais de garde.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

### **Informations au Conseil :**

- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre bourg

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée avec une date de réception des offres le 06/01/2022. L'étude sera réalisée durant l'année 2022 et les travaux commenceront en 2023.

- Présentation du RPQS du Syndicat des Eaux de Montregard

Le secrétaire de séance,

JURY Gilles